

ACD

FICHE TECHNIQUE

Modernisation des états financiers ANC 2022-06 - Le dossier client



ACD COMPTA



L'ANC a adopté un **nouveau règlement 2022-06 - Modernisation des états financiers** qui modifie le règlement actuel **2014-03** du PCG (Plan Comptable Général).

Ce règlement a été homologué le **26 décembre 2023**.

Son application est obligatoire à compter des exercices ouverts au **01/01/2025**.

Cette fiche de synthèse présente les éléments mis en place, rendus nécessaires pour une comptabilité **PCG2022-06** et pour l'établissement des comptes annuels au nouveau format.

■ SOMMAIRE

L'ACTIVATION DU DOSSIER.....	3
Les paramètres comptables du dossier.....	3
L'activation.....	4
LE PLAN DE RÉFÉRENCE BIC.....	4
LE CONTRÔLE DES COMPTES.....	5
LES COMPTES ANNUELS BIC.....	5
Les états de la plaquette.....	5
La validation du modèle dossier.....	6
Les contrôles de la plaquette.....	7
LES CYCLES DE RÉVISION.....	8
LES ORIS.....	8
Le paramétrage général - Les racines.....	8
Le paramétrage des ORIS - Les comptes.....	9
Les immobilisations.....	9
Les subventions d'équipement.....	10
LE TABLEAU DE BORD DE RÉVISION.....	10
LE GUIDE DE RÉVISION.....	10
LE 1^{ER} JANVIER 2025.....	10
Le Report à nouveau.....	10
Les à nouveaux.....	10

L'ACTIVATION DU DOSSIER

Les paramètres comptables du dossier

Une application anticipée du règlement **ANC2022-06** étant une possibilité, pour des exercices **N** dont la date de début est **avant le 01/01/2025**, une activation est alors nécessaire.

Pour les dossiers concernés par la mise en place des comptes annuels au nouveau format, **au titre de l'exercice N en cours**, aller dans les **Paramètres comptables du dossier**, puis activer l'option **Nouveau plan comptable ANC2022-06**.



IMPORTANT

Cette opération est irréversible. Avant activation, il est impératif de procéder à une sauvegarde du dossier.

Des messages d'avertissement apparaissent, informant que l'activation est définitive. Une réponse par **Oui** ou **Non** doit alors être précisée.

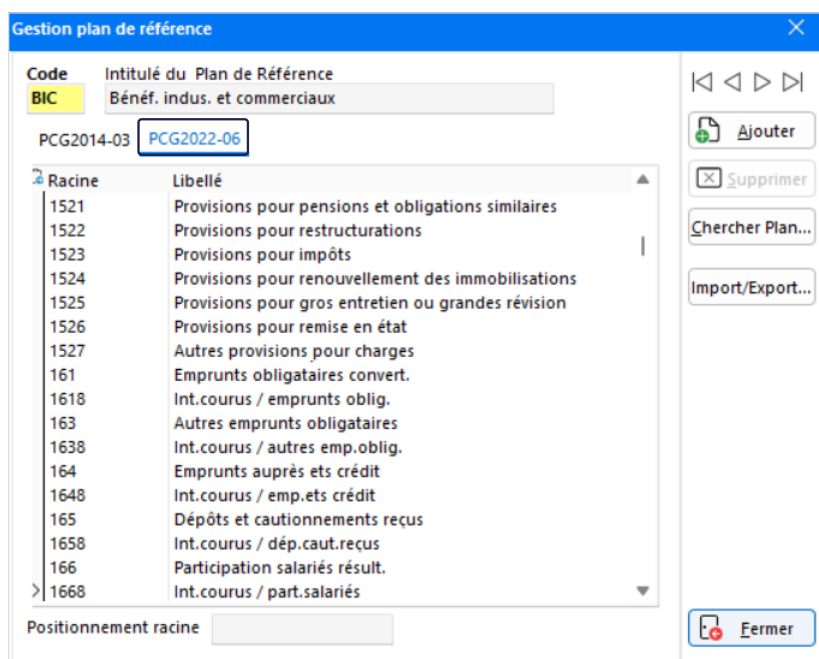
L'activation

L'activation de cette option engendre la modification de nombreux éléments, qui ont été mis en place dans le programme :

- Le **plan de référence PCG 2022-06** pour la saisie des écritures et les imports de comptabilité
- Le **contrôle des comptes** au niveau des **paramètres comptables du dossier**
- Les **états des comptes annuels au nouveau format**
- Les **cycles de révision** incluant les nouvelles racines du **Plan comptable**
- Les **racines et les comptes** actualisés pour les écritures de révision comptabilisées par les **ORIS**
- Le **Tableau de bord de révision** comportant aussi les nouveaux comptes pour les indicateurs
- Des comptes actualisés sur quelques questions du **Guide de révision**

LE PLAN DE RÉFÉRENCE BIC

Le **plan de référence** comporte une nouvelle présentation avec deux onglets **PCG2014-03** et **PCG2022-06** permettant d'orienter la saisie des dossiers. Un dossier activé **Nouveau plan comptable**, reprend les racines de référence de l'onglet **PCG2022-06**.



Gestion plan de référence

Code Intitulé du Plan de Référence

BIC Bénéf. indus. et commerciaux

PCG2014-03 PCG2022-06

Racine	Libellé
1521	Provisions pour pensions et obligations similaires
1522	Provisions pour restructurations
1523	Provisions pour impôts
1524	Provisions pour renouvellement des immobilisations
1525	Provisions pour gros entretien ou grandes révision
1526	Provisions pour remise en état
1527	Autres provisions pour charges
161	Emprunts obligataires convert.
1618	Int.courus / emprunts oblig.
163	Autres emprunts obligataires
1638	Int.courus / autres emp.oblig.
164	Emprunts auprès ets crédit
1648	Int.courus / emp.ets crédit
165	Dépôts et cautionnements reçus
1658	Int.courus / dép.caut.reçus
166	Participation salariés résult.
1668	Int.courus / part.salariés

Positionnement racine

Ajouter

Supprimer

Chercher Plan...

Import/Export...

Fermer

LE CONTRÔLE DES COMPTES

Le contrôle des comptes s'établissait jusqu'alors sur l'unique plan de référence, par une option activée au niveau de la **Fiche cabinet**. La modernisation des états financiers amène un nouveau plan de référence.

Aussi, pour permettre une gestion plus fluide des comptes, cette option est ajoutée dans les paramètres comptables du dossier.

Si l'option est activée, le contrôle des comptes s'établit sur le plan de référence ayant cours au niveau du dossier, soit le **PCG2014-03** soit le **PCG2022-06**.

La désactivation de l'option est rendue nécessaire, pour les dossiers tenus en **PCG2022-06**, pour procéder à des ajustements sur des comptes non présents dans le nouveau plan de référence car rattachés à un exercice antérieur lié au **PCG2014-03**.

Ainsi par exemple, dans le plan comptable permettre des ajustements de libellé, dans une balance d'un exercice antérieur mouvementé des comptes par saisie.

LES COMPTES ANNUELS BIC

■ Les états de la plaquette

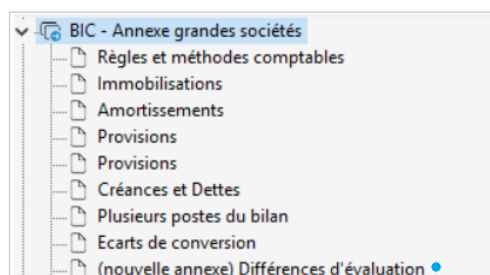
L'ensemble des états existants a été impacté par des changements :

- Le **bilan**, le **compte de résultat** et les **TSIG** (en présentation comparative, sur 1 an, sur 3 ans), ainsi que tous leurs **états de détail**.
- L'annexe en conséquence (**immobilisations, amortissements, provisions, créances et dettes, le tableau des filiales et participations, ventilation IS, charges à payer, produits à recevoir, la variation des capitaux propres,...**).
- Également les **tableaux d'analyse** : les tableaux de **financement**, les tableaux de **flux de trésorerie**, les **états de ratios d'activité et financiers**, les **chiffres clés**, le **tableau de bord**, la détermination de la **CAF**, le tableau des **emplois-ressources**, l'**analyse fonctionnelle du bilan**, du **résultat à la trésorerie**.
- Le **compte de résultat prévisionnel**, le **tableau de contrôle budgétaire**.

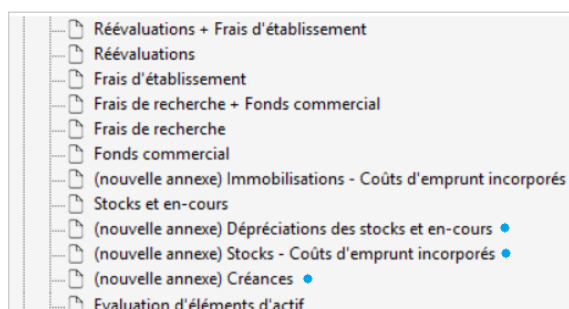
De nouvelles annexes ont été ajoutées et les enchaînements relatifs aux annexes ont vu l'ordonnancement modifié, pour une présentation annexe **bilan actif**, annexe **bilan passif**, annexe **compte de résultat** et autres annexes, telle que structurée dans le règlement **ANC2022-06**.



Annexe globale



Annexe bilan actif



Annexe bilan passif

Capital social
Variations des capitaux propres
(nouvelle annexe) Provisions (passif) •
(nouvelle annexe) Dettes •
Dettes garanties par des suretés réelles
Annexe libre

Annexe compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires
Ventilation du chiffre d'affaires
Honoraires des commissaires aux comptes
Produits et Charges exceptionnels
(nouvelle annexe) Produits et charges exceptionnels •
Produits et Charges exceptionnels
Produits et Charges sur exercices antérieurs
Transferts de charges

Autres annexes

(nouvelle annexe) Crédits d'impôts •
Ventilation de l'Impôt sur les bénéfices
Evaluations fiscales dérogatoires
Acc. Allég. dette future impôts
Eléments concernant les entreprises liées
(nouvelle annexe) Opérations réalisées avec des parties liées •
(nouvelle annexe) Opérations réalisées avec les actionnaires •
Avances aux dirigeants
Evaluations d'actifs + Avances aux dirigeants
Rémunérations des dirigeants
> Engagements financiers donnés et reçus
Crédit-Bail
Effectif moyen
Effectif moyen
Rémunérations des dirigeants + Effectif moyen
Annexe libre
Identité de la société mère consolidant les comptes
Sociétés mères + Filiales et participations
Sociétés mères consolidant les comptes
Filiales et participations 1
Tableau des filiales et participations 1

Annexes transmissibles en EDI

Annexes obligatoires à transmettre (PAR CAP CCA PCA)
Produits à recevoir
Produits à recevoir (avec détail)
Produits à recevoir (détail)
Charges à payer
Charges à payer (avec détail)
Charges à payer (détail)
Charges à répartir
Charges constatées d'avance
Charges constatées d'avance (avec détail)
Charges constatées d'avance (détail)
Produits constatés d'avance
Produits constatés d'avance (avec détail)
Produits constatés d'avance (détail)
Annexe libre
Annexe libre 2

La validation du modèle dossier

Il n'est pas nécessaire de recomposer les modèles du dossier. Un lien a été établi entre les états présents dans les modèles - sous-entendu au format **PCG2014-03** - et leur affichage au nouveau format du **PCG2022-06**.

Seul l'ajout de nouvelles annexes au modèle peut le cas échéant être nécessaire.

La reconnaissance des états au nouveau format se fait via la mention **Règlement ANC2022-06**.

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2024

31/12/2023

Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
------	-------------------	-----	-----

Chiffres clés de l'entreprise

Règlement ANC 2022-06

31/12/2024

31/12/2023

Variation

NN-1

Flux de trésorerie

Règlement ANC 2022-06

31/12/2024

31/12/2023

Les contrôles de la plaquette

Le contrôle des comptes qui apparaît en validation du modèle comporte la liste des comptes **PCG2014-03** présents sur le dossier. Une attention particulière doit être portée si ces comptes sont mouvementés sur l'exercice N car un transfert ou une attribution de nouvelle racine peuvent être nécessaires.

Contrôles des comptes (BIC)					
Compte	Intitulé	Radical assimilé	Solde N	Solde N-1	Solde N-2
77510000	CESSION IMMO INCORPORELLES		-120 000,00		
77520000	PRODUITS SUR CESSIONS EL ACTIF		-80 000,00	-15 050,00	
77700000	QP RESULTAT SUBVENTION		-3 319,68	-11 955,64	-3 620,09

Des contrôles ont été mis en place pour les à nouveaux du bilan provenant d'une comptabilité **PCG2014-03**, afin de signaler les retraitements nécessaires.

Détail du contrôle

Code
MDEF16884

Message du contrôle
Modernisation des états financiers : Vérifier le compte 16884 de solde créditeur du journal des à nouveaux, à placer en contrepartie du compte 1648.

Le compte de résultat comporte également des contrôles pour les comptes de gestion mouvementés sur l'exercice N-1 nécessitant un retraitement d'adaptation au nouveau format des états financiers.

Détail du contrôle

Code
MDEF767

Message du contrôle
* N-1* - Modernisation des états financiers : Le détail du compte de résultat, poste Produits des immobilisations financières cédées, affiche les comptes de PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VMP de racines 7671 et 7672. Veuillez procéder au reclassement par attribution de la racine de substitution 7670 ou 7673.

LES CYCLES DE RÉVISION

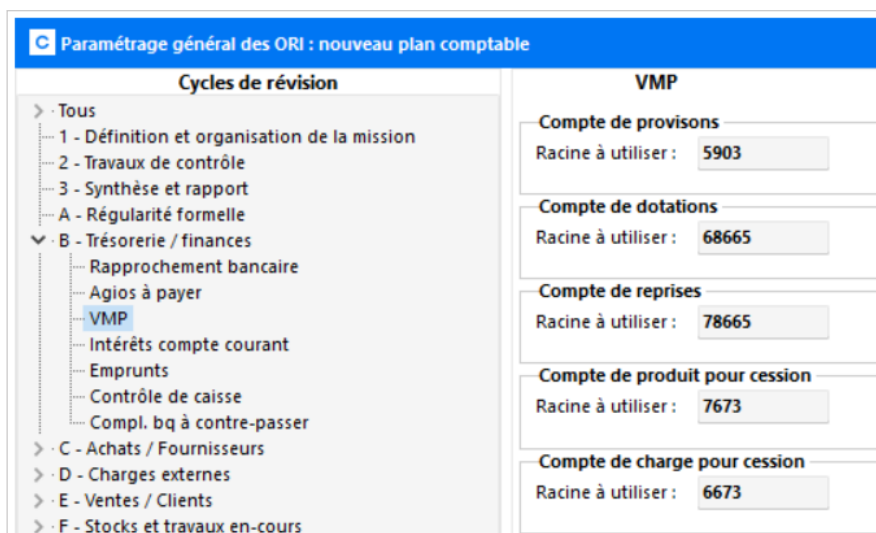
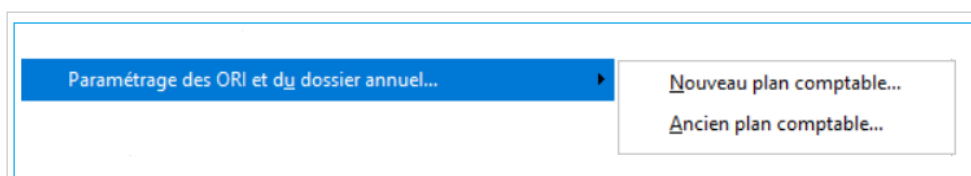
Trois cycles sont impactés par l'ajout de nouvelles racines.

CYCLES	NOUVELLES RACINES
Cycle B - Trésorerie / Finances	6862 - Dotations aux amortissements des frais d'émission des emprunts
Cycle G Immobilisations	657 - Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées
	757 - Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles
Cycle J Capitaux	747 - Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice

LES ORIS

Le paramétrage général - Les racines

Le paramétrage général des racines rattachées aux différents **ORIs** est scindé en deux entrées, avec un paramétrage supplémentaire comportant l'ensemble des racines du nouveau **plan comptable PCG2022-06**.



Les paramètres des ORIs - Les comptes

A l'activation du dossier, les nouvelles racines, et ainsi les nouveaux comptes, sont ajustés en conséquence dans chacun des **ORIs** concernés, permettant dès lors une comptabilisation selon le **nouveau plan comptable PCG2022-06**.

Paramétrage des VMP

Compte de provisions

Racine par défaut : 5903

Compte à utiliser : 59030000

Provision pour dépréciation VMP

Compte de dotations

Racine par défaut : 68665

Compte à utiliser : 68665000

Moins-value latente sur VMP

Compte de reprises

Racine par défaut : 78665

Compte à utiliser : 78665000

Plus-value latente sur VMP

Compte de produit pour cession

Racine par défaut : 7673

Compte à utiliser : 76730000

Compte de charge pour cession

Racine par défaut : 6673

Compte à utiliser : 66730000

Les immobilisations

Les sorties d'**immobilisations**, ayant en plus des comptes dans des paramètres, un champ d'utilisation optionnelle pour renseigner un compte spécifique, ont un traitement supplémentaire pour mettre à jour ce compte de sortie.

Gestion des immobilisations

Signalétique

Valeurs

Economique

Fiscal

Options

Historiques

Nc

Plan comptable

Les comptes en italique sont facultatifs

Immobilisation

2184000

Amortissement

2818400

Sortie

6752000

Dotation

Dépréciation

Avant activation du nouveau plan comptable

Gestion des immobilisations

Signalétique

Valeurs

Economique

Fiscal

Options

Historiques

Nc

Plan comptable

Les comptes en italique sont facultatifs

Immobilisation

2184000

Amortissement

2818400

Sortie

6570000

Dotation

Dépréciation

Après activation du nouveau plan comptable

■ Les subventions d'équipement

A l'instar des **immobilisations**, le compte de la quote-part de subvention virée au compte de résultat, pouvant être individualisé après la 3^{ème} position, bénéficie d'un traitement afin d'ajuster cette racine.

Saisie, modification d'une subvention	
Identification	
Compte subvention	1312000 ... ? Subventions d'investissement
Compte capitaux	1395600 ... ? Subventions d'investissement
Compte produit	7773200 ... ? Quote-part subv. résultat

Avant activation du nouveau plan comptable

Saisie, modification d'une subvention	
Identification	
Compte subvention	1312000 ... ? Subventions d'investissement
Compte capitaux	1395600 ... ? Subventions d'investissement
Compte produit	7473200 ... ? Quote-part des subv. d'inv. virée au résultat

Après activation du nouveau plan comptable

LE TABLEAU DE BORD DE RÉVISION

Les différents indicateurs de valeurs sont adaptés afin d'inclure tous les comptes qu'une comptabilité peut comporter, aussi les montants sont le reflet des comptes, que le dossier soit au format **PCG2014-03**, ou au format **PCG2022-06**.

LE GUIDE DE RÉVISION

Des comptes ont été actualisés sur des questions du **Guide de révision**.

LE 1^{ER} JANVIER 2025

L'application du règlement **ANC2022-06** devient obligatoire à tout exercice ouvert au **01/01/2025**.

■ Le Report à nouveau

Lors du **Report à nouveau**, sur un exercice ayant au moins en date de début le **01/01/2025**, l'ensemble des éléments nécessaires pour la comptabilisation selon ce règlement est mis en place automatiquement.

Certains comptes de bilan ont évolué vers de nouvelles racines. Aussi, les soldes **à nouveaux** provenant d'une comptabilité **PCG2014-03** peuvent nécessiter une réaffectation, par une écriture de **contrepartie**, pouvant être réalisée depuis la **Révision des comptes** - mode **Grand livre**.